L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 18 DECEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—20 travailleurs pour la campagne et 5 ouvriers-maçons, Italiens, désireux de s'employer. S'adresser au Consulat d'Italie, 191 rue de la Douane. 16 déc—2f

A LOUER.

A LOUER—Un stand pour grocer et résidence, coin Conti et Bourbon, et deux résidences No 205 rue Bourgogne et No 66 rue St-Philippe. S'adresser chez J. Anglade, coin Conti et Bourbon. 14 déc—1 sem

A VENDRE.

LAITIERS! Attention! Laitiers!—A vendre, à longue échéance, 24 terrains en dehors des limites des laiteries, rue Valence, entre St Patrick et St Denis; aussi, trois autres rue Gayoso entre Gravier et Perdido. S'adresser à J. McGuigin, 63 Tchoupitoulas. 13 déc—1 sem

A VENDRE—Pour cause de santé ce célèbre restaurant faisant de bonnes affaires et bien situé No 40 rue Dauphine. S'adresser sur les lieux ou au No 150 rue Royale, chez P. Forget. 12 déc—1 s

A VENDRE—Joli cottage simple retiré de la rue 144 Kerlerec, ayant six chambres, dépenses, etc. S'adresser à Mme P. Blache 567 rue Carondelet. 9déc—8f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme José Barba, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,368—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le compte final présenté par José Barba, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18déc—18 22 27.

Succession de Patrick Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,017—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Margaret Murphy, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14déc—14 18 23.

Succession de William E. Perry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25 241—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mary Ellen Perry administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 déc—14 18 23

Succession de Mme Felix Commerford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25 643—Division D—Attendu que Mme Elizabeth McCue veuve par premier mariage de W. C. McCowen, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Felix Commerford décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 déc—11 15 20.

Succession de Julius Dreissigacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 25 666—Division [illegible]—Attendu que Mme [illegible] Dreissigacher a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. [illegible] décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 déc—13 18 22

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—John Bruns & Son [illegible]—No 25 [illegible]—Ordre de Cour—Que la cession des biens des petitionnaires John Bruns & Son, John Bruns et John H. Bruns, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné que une assemblée de créanciers soit convoquée pardevant Ferdinand Kircher, notaire, le MERCREDI 9 janvier 1889 à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur la demande des pétitionnaires [illegible] ... [illegible]
Nouvelle-Orléans, [illegible] 1888.
Signé: THOS. C. W. [illegible], Juge.
Pour copie conforme,
CHAS. D. RANKIN, Député greffier.
[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,170—Division [illegible] [illegible] vs ses créanciers [illegible] ... pardevant W. M. Gaten [illegible], notaire, ... MERCREDI [illegible] ... [illegible]
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1888.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
M. GUILLAUD, Député Greffier.
22 nov—31 30 21 déc

J. Jané Sons vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 25 071—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. [illegible] syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 déc—5 10 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le [illegible] novembre 1888, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-après décrite sous les termes et chiffres suivants à savoir:

Mme Mary E. Harton vs Waddy Thompson—No 25 107—Division B.

Sur motion de Joseph S. Webster, Ecr., avocat pour la plaignante et présentée en règle de la demande de la plaignante [illegible] les preuves étant en faveur de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété [illegible] ... [illegible] ... dans la paroisse de Tangipahoa dans l'Etat de la Louisiane ... [illegible] ... la propriété du défendeur et pour les frais.
Jugement rendu le 22 novembre 1888.
Jugement signé le 28 novembre 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 déc—4 fév 30

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

A Daily Newspaper established on the 1st of September 1827 and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The Bee is now published exclusively in French and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months $6; three months, $3; one month $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 15 JANVIER 1889

GROS LOT:
$300,000

100 000 Billets à Vingt Dollars chacun: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30 000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100		99,900

3,134 Lots se montant à.... $1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. B. Canepa contre Mme Lea H. Jones.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No. 11,449.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI, 29me jour de décembre 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
18 déc—18 26 29

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les héritiers de Cook vs Wm Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,425—En vertu d'un writ de fieri facias contre les plaignants et en faveur de Wm Grant, défendant dans l'affaire ci-dessus et plaignant en reconvention, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un ilet de terre, borné par les rues Felton, Triangle, Nouvelle-Levée et Delord, mesurant soixante-six pieds huit pouces de face à la rue Fulton, cent cinquante-deux pieds onze pouces et cinq lignes sur la rue Triangle, treize pieds sept pouces et six lignes sur la rue Nouvelle-Levée et cent vingt neuf pieds huit pouces et deux lignes sur la rue Delord, d'après le plan No neuf au bureau de Salim Magner, notaire public.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11 18 26 janv2 9 13

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Léon R. Levy vs J. K. Levy & Son et Léon R. Levy vs J. K. Levy & Son et als.—Nos 11,751 et 11,752.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS pour le District Est de la Louisiane—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le LUNDI, trente-unième jour de décembre 1888, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville et désigné par le No 18, de l'ilet No 8, borné par les rues Derbigny, Claiborne, Kerlerec et Columbus, sur un plan de Cosnier, en date du 5 juin 1847, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier notaire en cette ville, et mesure au pied américain 31 pieds 6 pouces et une demie ligne de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 100 pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant.
BUREAU DU MARSHAL DES ETATS UNIS, Nouvelle-Orléans, 30me jour de Novembre 1888.
GEO. MOORMAN,
Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.
nov—30—3 10 17 24 31 déc

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
67 RUE DECATUR

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald & Cie.
18 rue Baronne et 127 rue du Canal

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en **Versements mensuels très faciles.**

MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de LOUIS GRUNEWALD, NLLE-ORLÉANS.
1er oct87—1an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1888.

Liste de publication.

Abadie Henri	Jacquin Joséphine
Ainsworth Marie, femme Jordy	Jouet Léon Joseph Adolphe
Alpuente Vve	Kuspa Jean Hubert
Augrin Paul	Lalanne Joseph
Basset J.	Lamoutane Jean
Basset Vve	Letermelier Dame
Blanque Vve	Lévigne Jules
Bordenave Sylvère	Martino Joseph
Boulois Eugène	Maurin les sœurs
Bouley Dominique	Mauteupa Jean
Boyer Jean Baptiste	Mautemps Jean Eugène
Braquet Marie Anne	
Brisset Vve	Miron J.
Brun Jean	Mougneau Eugène
Brunet Victor	Mugel Victor
Caspari Léopold	Oscilet Vve Raphaël
Cazenave Jean	Oneithé Jean Joseph
Claure Jacques	Paragne Jean
Colonna Jean Baptiste	Pampiolle Eugène
Coppé Marie Catherine ou ses héritiers	Perreau de Fonterman
Coulon Evariste	Perribert, dit de Nousac Gaston
Courtois Stanislas	Piganiol Victor
Dartois Marie	Pigné Pierre Ambroise
David Alphonse	Piland Joseph
David Justin	Porteur Vve
De Bar	R bet Vve
Delavalle Louis Dame, née Sabathé	Rouard Gaston
Delorme Jean	Santin Ernest
Desforge Adolphe	Simon Louis Alipi
Desirques Jules Ange	Stoddard Howel
Dubreuil Pierre Arsène	Suc, Jules
Esnault Suc'n	Thompson Philippe
Estrade Joseph	Tuellbé Jean Joseph
Faur Jean	Vallade Laurent
Faur Léon	Vammalle Basile
Ferrère François	Withe Atthée Delle
Flandrin François	Withe Denis Pierre
Garans Emile Dominique	Withe Emma Delle
Geoffroy Auguste	Withe George
Hopkins dit Hugh	Withe Octavie
Jacques Rosoré	Withe Pauline

LETTRES.

Lapeyrolerie	Pradal Germain
Poisson Charles	Senalbé Philippe

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1887
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de réclamations et comptes à recevoir, etc., dans l'affaire de la Workingmen's Bank.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,775—En vertu d'un ordre de vente daté le 5 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de réclamations, comptes, procès, jugements, etc., conformément à une liste déposée en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
6déc—6,10,14,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Metropolitan Bank vs John J. Haydel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 24,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Deux certains morceaux ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 1 et 2 de l'ilet No 7, borné par les rues Broad, Washington, Lepage et Septième, sur un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer général, du premier septembre 1859, annexé pour référence à un acte d'achat de la dite portion No 2 par Henry Tabary de J. O. Théard, passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, le 18 février 1860, et conformément auxquels les dites portions ou morceaux de terre mesurent chacun, au pied américain, cent pieds [100] cinq pouces [5] six lignes [6] de face à la rue Broad, quatre-vingt-quinze pieds [95] dix pouces [10] sept lignes [7] de largeur dans le fond, par les profondeurs suivantes, à savoir: La portion No un mesure deux cent seize pieds [216] sept pouces [7] et une ligne [1] de profondeur et de face à la rue Lepage, et cent quatre-vingt-cinq pieds [185] six pouces [6] sur la ligne qui la divise de la portion No deux et la portion No 2 mesure cent cinquante-quatre pieds [154] quatre pouces [4] sur la ligne vers la rue Washington et cent quatre-vingt-cinq pieds [185] six pouces [6] sur la ligne de la portion No un. Lesquels portions ou morceaux de terre sont composés comme suit à savoir: La portion No un du tout des lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan dressé par C. Giroux, ancien architecte, le 20 avril 1853, et déposé comme plan No 58 dans les livres de plans en l'étude d'Achille Chiapella, ancien notaire en cette ville et une portion de terre désignée par la lettre "A" sur un plan annexé à un acte d'acquisition par le dit Tabary de Théard passé pardevant le dit notaire Bouny le 21 août 1859 et la portion No 2 du tout du lot de terre désigné par le No 4 sur le dit plan de Giroux, d'une portion de terre étant une partie du lot de terre désigné par le No 11 sur un plan dressé par B. Lafon, ancien voyer, et déposé en l'étude de Pierre Pedesclaux, ancien notaire en cette ville, le 9 juin 1806, et une portion de terre désignée par la lettre B sur le plan ci-dessus mentionné annexé au dit acte du 21 août 1859 passé devant le dit E. Bouny, notaire. Les dites portions A et B constituant ensemble les lots de terre des plans par eux mentionnés cinq et six sur le dit plan de Giroux, le tout du dit ilet No 7. 2° La moitié qui reste étant la plus près de la rue Broad d'un certain lot de terre situé dans le même district et ilet et désigné par le No 9 sur un plan particulier dressé par J. N. Lepouilly, ancien voyer, le 20 avril 1858 et enregistré dans l'ancienne Troisième Cour de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de Gaspard Didier et al. vs E. H. Duell, la moitié du dit terrain mesurant au pied français trente pieds [30] de face à la rue Lepage sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds 180 entre lignes parallèles et touche dans le fond à la propriété précédemment décrite et est désigné par la lettre B sur un plan particulier annexé à un acte de donation et au tre moitié du dit lot dudit Tabary à sa nièce Mare d. H. Aynes passé pardevant A. E. Bienvenu notaire en cette ville, le 24 février 1872. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans
27nov—27—4 11 18 24 29déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 21,5[illegible]—En vertu d'un ordre de vente daté le [illegible] 1888 et d'un ordre additionnel de vente daté le 19 octobre 1888, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 22 décembre 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans l'ilet No 858, borné par les rues Marais, Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1874, et enregistrée au bureau du Shérif Civil, et mesurant en [illegible] ... [illegible]
Conditions. [illegible] ... [illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19nov—19 26 nov—3 10 17 22 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Antonio Suarez vs. The Patent Cigar and Union Protective Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24 [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Allée, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 22 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—
Le terme non expiré du bail aux bâtisses par Carlos Menendez [illegible] ... depuis le 15 janvier 1884 au 31 janvier 1891 avec privilège de deux années de plus et est au prix de soixante piastres par mois payable mensuellement, évidencé devant par 36 billets du loueur du dit défendeur.
Et en cas que le terme non expiré du dit bail ne serait pas vendu à prime, alors le **droit d'occupation des dites bâtisses** à dater de la vente à la fin du dit bail, sera offert séparément et à part de l'obligation de payer loyer.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10déc—10,14,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ad. Schreiber & al, exécuteurs, versus C. E. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,352—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Chartres, Paix et Royale, qui figure entièrement sur un plan déposé au bureau de E. G. Gottschalk, ex-notaire en cette ville, comme plan No 40 d'après ce plan le dit lot mesure vingt-six pieds (26) six pouces (6) et quatre lignes (4) de face à la rue de Chartres, vingt-sept (27) pieds et quatre (4) lignes de large dans le fond, quatre-vingt-cinq pieds (85) et huit pouces (8) de profondeur sur la ligne vers la rue de la Paix, cinquante huit pieds (58) et sept pouces (7) sur une première ligne de profondeur sur le côté vers la rue Esplanade, puis ouvrant vers la rue Esplanade six pouces (6) et puis une autre profondeur de vingt-sept pieds (27) et un pouce (1), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception et sans réserve.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 nov. 26—déc. 3 10 17 24 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry D. Ogden vs. Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,056.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Cinq lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 25 borné par les rues Général Scott, Millandon, Wall et Esther, désignés par les Nos 6, 7, 10, 11 et 12 et mesurant comme suit: Lots 6 et 7 chacun vingt-huit pieds [28'] huit pouces [8"] de face sur la rue Millandon sur cent pieds [100'] de profondeur, et les lots 10, 11 et 12 chacun vingt huit pieds [28'] huit pouces [8"] de face à la rue Général Scott sur cent pieds [100'] de profondeur.
2° Six lots de terre dans le même district, dans l'ilet No 26 borné par les rues Millaudon, Clinton, Wall et Esther, désignés par les Nos 5 à 8 inclusivement et 14 et 15, et mesurant comme suit: les lots 5, 6, 7, 8, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Esther sur cent quarante-deux pieds [142'] huit pouces [8"] et six lignes [6"'] de profondeur, et les lots 14 et 15, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Wall sur cent quarante-deux pieds [142'] huit pouces [8"] et six lignes [6"'] de profondeur.
3° Onze lots de terre dans le même district, dans l'ilet No 254, bornés par les rues Washington, Cohn, Short et Huitième, désignés par les Nos 3 à 12, inclusivement, et 24, et mesurant comme suit: lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Washington sur cent sept pieds [107'] six pouces [6"] de profondeur; les lots 11 et 12 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Huitième sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur, et le lot 24 trente pieds [30'] de face à la rue Cohn sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur.
Toutes ces propriétés ont été acquises par le défenderesse comme légataire universelle de la succession de Mme Anaïs Fortier, No 23,687 d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 3 avril 1888.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
26 nov—déc 3 10 15 26 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de comptes ouverts, billets, traites, etc.

G. Falk & Bro., vs the Patent Cigars and Union Protective Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,570—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 décembre, 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de comptes ouverts, billets, traites, etc., d'après une liste déposée en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 20 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et des installations d'une blanchisserie à vapeur, Home Steam Laundry Co.

Alfred Thompson et Henry C. Ahlers vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 25,308—En vertu d'un ordre de vente rendu dans cette affaire à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 28 décembre 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Sur les lieux, No 41 Natchez Alley.
Le contenu, appareils, installations, etc., de la buanderie à vapeur Home, consistant en un foyer, une bouilloire et les accessoires, une machine à repasser les cols, une machine à repasser les chemises, une machine à amidonner, plusieurs machines à laver, une machine horizontale de la force de 12 chevaux, 1 centrifuge pour tordre le linge, une citerne de 1500 gallons et diverses autres machines, tels tringles pour étendre le linge, bancs, paniers, et d'autres articles appartenant à ce genre d'affaires, d'après inventaire déposé en mon bureau dans l'affaire ci-dessus.
Aussi, un wagon.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 déc—17 20 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chance splendide pour un placement rémunératif.

Vente par le shérif civil de grandes portions de terre de valeur avec bâtisses et améliorations.

Rue Baronne, entre South Poydras et Lafayette (la rue dernière étant la rue Dryades).

Le voisinage s'améliorant continuellement. La rue Baronne ayant été pavée récemment avec de l'asphalte, spéciale ent adaptée pour une remise et écurie, etc.

A des termes faciles et bas taux d'intérêt.

Dans l'affaire de la succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,210—En vertu d'un ordre de vente daté du 5 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ses droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Poydras, Lafayette et Dryades, et désignés comme lots Nos huit neuf dix onze douze et treize sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 29 novembre 1858 et resté pour dépôt en annexe à un acte passé pardevant E. J. Ker, ex notaire en cette ville, le 11 janvier 1854. Lesquels dits lots sont contigus et mesurent ... [illegible] ... d'après un acte pardevant N. B. Trist notaire en cette ville le 2 février 1881.
2° Deux certains morceaux de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits ... [illegible] ... dans le Premier District de cette ville ... [illegible]
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
11 déc—11 18 26—janv 2 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, administrateur public, vs [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No [illegible] ... [illegible]
1° ... [illegible]
2° ... [illegible] ... dans le livre 121 folio 553.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
11 déc—11 18 26—2 9 12 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence de valeur dans le sixième district sur un ilet carré.

Mutual Loan and Building Co. vs Eugène P. Brugère.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25 375—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain ilet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, borné par les rues Magazine, Constance et State et la ligne Burtheville, et mesure trois cents pieds de face à la rue State, la même façade sur la ligne Burtheville, deux cent cinquante-un pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Magazine et deux cent cinquante un pieds neuf pouces de face à la rue Constance, le tout plus ou moins au pied américain.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 déc—5 12 19 26—2 5 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter J. Morton vs. Geo. E. Guedry.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 25,261—En vertu d'un d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros un et deux de l'ilet No 23 du plan primitif du faubourg Plaisance, bornés par les rues Carondelet (anciennement Apollon), Baronne (anciennement Bacchus), Delachaise et l'Avenue Louisiana, mesurant chaque trente pieds sur l'Avenue Louisiana, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles, le lot No un formant l'encoignure de l'Avenue Louisiana et de la rue Carondelet.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
19 nov—19 26 déc 3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Goulding vs. M. Aimée Vignié,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,018.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Les deux tiers indivis d'un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant trente-neuf pieds, trois pouces, quatre lignes de face à la rue Royale, cent quatre-vingt-dix pieds, deux pouces, quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Quartier, une première profondeur de cent vingt cinq pieds, neuf pouces sur la ligne vers la rue Royale, puis se rétrécissant quatorze pieds, trois pouces, quatre lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, puis une autre profondeur de soixante-et-onze pieds, cinq pouces, quatre lignes, et vingt cinq pieds, quatre lignes sur la ligne du fond.
Le tout d'après un plan de C. A. De Armas, le 27 février 1867.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
11déc—11 18 26—janv2 9 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Gasquet et Galvez, connue comme les Nos 221 et 223 rue Gasquet.

Luther F. Tower vs. Andrew T. Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,624—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Miro, Canal et Gasquet, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; le dit morceau ou portion de terre mesure, à peu près, vingt-huit pieds neuf pouces de face à la rue Gasquet, sur cent deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur, ensemble avec le privilège de une allée de trois pieds six pouces dans le fond et un face à la rue Galvez; le dit morceau de terre formant le coin des rues Gasquet et Galvez.
Les bâtisses de la dite propriété sont désignées par les Nos 221 et 223 rue Gasquet; No 221 formant le coin Gasquet et Galvez.
Acquis par le défendeur de John B. Campbell, par acte devant Jules V. Charpentier, notaire, le 17 décembre 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18déc—18,26—jan 2,9,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, etc., d'une imprimerie, moteur électrique, etc.

Brodner Smith & Cie, W. A. Kernaghan, subrogé, vs. Daily News Publishing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,027—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à 10 heures A. M., des propriétés suivantes:
Au local No 139 rue Poydras: Le contenu du dit local consistant en grand cylindre double Hoe, presse, un moteur électrique automatique de Sprague, courroies, arbre de couche, etc., casses de caractères, presses, règles, un coffre-fort, bureau, tables, stove, etc., et autres articles appartenant à cette ligne d'affaires—d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans
17 déc—18, 22, 26, 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un bail non terminé.

H. E Copdan vs Paul Dutel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,511—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le bail non expiré des bâtisses No 225 rue Decatur, le dit bail étant pour le terme d'un an commençant le 1er octobre 1888 et finissant le 30 septembre 1889, pour un loyer annuel de sept cent vingt piastres divisé en 12 paiements de 60 piastres chacun, payable le dernier jour de chaque mois d'après acte sous signature privée en date du 12 septembre 1888 de A. Rochereau et C. F. Dugazon à Paul Dutel.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er déc—1 8 22 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif et Syndic,

D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen.

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, écuries, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A des conditions faciles.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,625—En vertu d'un ordre de vente en date du 14 novembre 1888, [illegible] dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Charles W. Drown, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et à Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Co et de Henry Groebel et d'Olivier Marionneaux ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, avec les conditions ci-après mentionnées, [illegible] par le dit Charles W. Drown, Shérif, et Olivier Marionneaux, syndic, conjointement en séparément.
Conformément au dit ordre la propriété ci-après décrite sera offerte en vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessous mentionnées, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI 22 décembre 1888, à midi, à savoir—
Le bout d'un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent dans la même compréhension, cabanes, machines et installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et ustensiles de ferme qui se rattachent à la propriété ou qui y sont en lie, connue sous le nom de Plantation Evergreen située dans la paroisse Terrebonne, dans cet Etat, sur les deux rives du Bayou Terrebonne, à peu près à six milles du Bayou Lafourche, mesurant vingt-quatre arpents et demi de face sur les deux côtés du dit Bayou sur une profondeur ... [illegible] ... [illegible] ... dans le livre 121 folio [illegible]
Le 29 mars 1886 Henri Groebel et Olivier Marionneaux par acte pardevant André Gros Jr., notaire ont vendu un tiers à Leo Leblanc mais par acte passé devant N. B. Triste notaire pour la paroisse d'Orléans le 20 mars 1888, Le Blanc a re transféré le dit tiers à Olivier Marionneaux, syndic de H. Groebel & Cie, et d'Henri Groebel et Olivier Marionneaux.
Voir l'inventaire des biens sur la dite habitation.
Sucrerie, magasin à maïs, écurie, huit cabanes simples, trois cabanes doubles, résidence, cuisine et maisons de dépendances, machine à dessécher complète, 2 charrettes, 2 wagons, 3 charrettes à bagasse et une charrette à eau, charrues, moulins à coton et autres instruments nécessaires à la culture. Il y a environ 75 acres de plant de cannes seconde année et 70 acres de plant de première année, et 11 acres de cannes en windrow pour planter à peu près 90 à 100 acres et aussi environ 2 000 barils de maïs et 20 mulets.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur datés du jour de la vente portant hypothèque spéciale et lien du vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement avec la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devra assurer les bâtisses et les améliorations pour le montant de la somme à crédit et transférer la police au vendeur, de même qu'il devra payer toutes les taxes de paroisse et municipales de l'année 1888.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie., et d'Henry Groebel et d'Olivier Marionneaux.
19 nov—19. 26—déc 3. 10. 17. 22.

ANNONCE JUDICIAIRE

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabella M. McIntyre et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,982—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poydras, North, St-Francis et St-Charles; le dit lot mesure vingt sept pieds (27) onze pouces (11) et 5 lignes (5) de face à la rue Poydras, sur le côté sud, une profondeur de soixante-quatorze pieds (74) sept pouces (7) et une ligne (1) et aussi avec soixante-onze actions (71) du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, (y attaché).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Au comptant un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur, la somme de quatre cent vingt-six dollars, montant prêté sur le stock, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er février 1881, et une autre somme de neuf cent vingt quatre dollars le montant de la contribution sur les dites actions du fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1881; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1882; et avec 8 pour cent sur $142 00, à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1884; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1885; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1887, aussi bien que les frais et charges de l'affaire, la vente, les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera le résidu de la dite dette, capital hypothécaire qui n'est pas encore dû, mais qui peut être appelé en vertu de la charte et loi de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: La somme de cinq mille trois cent quatre-vingt-seize dollars, et l'acquéreur devra assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de la charte et loi, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 nov—26—déc 3 10 17 24 29

C. F. SCHUMACHER,
Fabricant de bottes et chaussures,
Vient de transférer son magasin du No 311 de la rue Decatur, entre Quartier et Hôpital, au No 46 de la rue Royale.
Bottes et chaussures cousues et vissées, pour hommes en magasin et faites sur commande.
25 nov—1m

Mme Jul. Loeffler
—EXÉCUTE—
OUVRAGES DE PLOMBIER,
Pose Appareils à Gaz et à Vapeur,
VEND APPAREILS A GAZ, ETC., ETC.
44......Rue Royale......44
Entre Douane et Bienville.
9 déc—6 dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.

Succession de William Tucke.

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, dans la succession ci-dessus, la propriété décrite, savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'ilet borné par Felicity road et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à Felicity road 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage double en bois et à un étage.
Conditions: comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment même de la vente.
Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 déc—18 22 29—5 12 19 janv

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La vente la plus attrayante de la saison.

Propriétés centrales et commerciales. Trois grands magasins dans les bâtisses Zacharie.

Sur la rue St. Charles, entre Canal et Commune.

Un placement rémunérateur et rapportant un joli revenu.

Vente positive pour un partage

A l'encan, avec un long crédit et avec un intérêt très bas.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,630.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu de plusieurs jugements rendus dans l'affaire ci-dessus et d'un ordre en date du 16 février 1888 par l'Hon'ble Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

Propriété du Premier District.

Trois magasins en briques à quatre étages formant une partie des bâtisses Zacharie (ou Veranda Row) dans l'ilet borné par les rues St Charles, Canal, Camp et Commune et décrits comme suit—
1° Le magasin No 20 rue St Charles, le lot est désigné par la lettre B, sur un plan de Pilié, en date du 30 avril 1841 et mesurant en pied américain 21 pieds 11 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 97 pieds 5 pouces 4 lignes sur le côté le plus près de la rue du Canal, et 100 pieds 4 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune et de la ligne du fond du dit lot de terre, commençant sur la dernière ligne mentionnée, mesure premièrement 15 pieds 5 pouces, puis sur une ligne à angles droits vers la rue St Charles de 2 pieds 10 pouces 4 lignes, et sur une ligne parallèle à la rue St Charles, 6 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre côté. La bâtisse est désignée par le No 20 rue St Charles, et a une hauteur de 13 pieds du sol et étend au dessus d'un corridor sur son côté vers la rue du Canal, mesurant 3 pieds 3 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 54 pieds 11 pouces, ce qui donne à la hauteur de 13 pieds du sol une façade totale de 31 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la rue St Charles; lequel dit corridor est désigné par la lettre A sur le dit plan. Le dit magasin est occupé par M. Pokorny, avec bail à raison de $2400 par an jusqu'au 30 septembre 1889.
2° Le magasin No 22 rue St Charles touchant la propriété ci-dessus. Le lot est désigné par la lettre C sur le plan ci-dessus décrit et mesure 21 pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de 97 pieds 10 pouces sur la ligne vers la rue Canal qui le divise de la propriété ci-dessus décrite, 97 pieds 8 pouces sur le côté vers la rue Commune qui le divise de la propriété ci-après décrite, et 20 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond. Le dit magasin est loué à bail $2100 par an jusqu'au 30 septembre 1889 et occupé par **The Famous Hat Store.**
3° Le magasin No 24 rue St Charles attenant à celui ci-dessus; le lot est désigné par la lettre D, sur le plan ci-dessus mentionné, et mesure 21 pieds 1 ligne de face rue St Charles et 97 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue du Canal, 97 pieds 6 pouces sur la ligne du côté de la rue Commune et 21 pieds de largeur dans le fond. Le dit magasin est loué à bail $2 400 par an jusqu'au 30 septembre 1889 et occupé par M. E. Lévy & Co., marchand de vêtements confectionnés. Ces beaux magasins forment une partie des plus désirables des maisons en détails de cette ville presque en face de l'Hôtel St Charles. Ils sont toujours occupés par des marchands entreprenants, de première classe qui sont de grands marchands et tout dessus, et attirent du monde ... actuellement $7 200 par an.
Termes et Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans en bons et obligations des acquéreurs en billets de l'acquéreur subdivisés en coupons s'il est nécessaire et portant seulement 6 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue; les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité y compris celles de frais d'avocats à 5 pour cent en cas de poursuite. L'assurance sur les améliorations et le transfert de polices etc., les acquéreurs devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Félix J. Dreyfous, Ecr. notaire, No 21 Passage de la Bourse.
20nov—20 24—déc 1 8 15 16 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 593 rue South Franklin.

SAMEDI, 29 décembre 1888 à 12 M. à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu dans la succession de Lavinia Phillips Henderson No 25,353 il sera vendu à l'enchère publique—
Un lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District, dans l'ilet borné par les rues St David St Patrick Septième et Harmonie. Le dit lot est le No 9 et mesure 25 pieds de face à la rue St David actuellement South Franklin, sur 100 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. **La maison à 2 chambres, cuisine, citerne, etc.**
Conditions—Comptant. Un dépôt au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph D. Taylor, notaire public.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
28 nov—28—déc 8, 15, 22, 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre de valeur dans le Premier District,

Dans l'affaire de Samuel C. Theleman, vs. Mme Jennie Waters et als.

Vente pour un partage.

PAR MATHER & HOMES.—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888, et conformément à un autre décret de la dite Cour, daté le 9 novembre 1888, Dossier No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—
Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les Cypress, Willow, Claiborne et Lafayette, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.
Les dimensions ci-dessus indiquées sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Hunter Stewart, voyer, daté le 16 juin 1888, et seront montrés sur les lieux de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles. Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, comprenant les taxes dues et exigibles en 1888. Dix pour cent seront requis en dépôts pour assurer la vente.
13 nov—13 18 25—déc 2 9 15 16 22

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Premier District,

Coin des rues Clio et Liberty.

Succession de Rose McEntee, épouse de Michael Clark.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 25,148.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" daté 16 novembre 1888 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.
Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Clio et Erato, formant l'encoignure des rues Clio et Liberté et mesurant 29 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté sur 81 pieds de profondeur et de face à la rue Clio et entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, borné à l'arrière par une allée commune de 3 pieds de largeur, en commun avec ce lot et autres lots, et le privilège de s'en servir.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois, à un étage, servant à la fois de magasin et de résidence et complète d'environ 1 pied sur le terrain adjacent. Le voisinage est bien habité et près du Nouveau Bassin. Les chars des rues Clio et Erato passent devant la propriété.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et lien des vendeurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. 10 0/0 devront être déposés au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Woulfe & Rouen, notaires, aux frais des acquéreurs.
17 nov—17 18 24—1 8 15 22 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Avantageusement situées.

Propriétés améliorées dans le Deuxième District,

Coin Ste. Anne et Robertson, près du Marché Tremé, une maison à double corps de logis et mansarde en briques à un étage.

No 172 rue Robertson, entre Ste. Anne et Dumaine, près du Marché Tremé, une maison de résidence en bois à un étage et mansarde.

No 100 rue Hôpital, entre Bourbon et Dauphine, une maison en briques à deux étages.

Succession de Marie Clémence Mandion, épouse de Jacques Plaisent.

No 1640—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 janvier 1889 à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et suivant un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 décembre 1888, pour le compte de la dite succession, les propriétés décrites.
1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Robertson, Dumaine, Ste-Anne et Villeré**, ayant en mesure anglaise 28 pieds 6 pouces de face à la rue **Robertson** sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le fond ayant 28 pieds 1 pouce de largeur.
Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage avec mansarde couverte en ardoises, divisée en quatre chambres, galerie sur les côtés aussi une cuisine en bois à un étage divisée en quatre chambres, citerne, waterworks, etc., portant le numéro municipal 172 **rue Robertson**
2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues **Ste Anne, Robertson, Orléans et Villeré** formant le coin des rues **Ste-Anne et Robertson** mesurant 30 pieds de face rue Ste Anne sur environ 75 pieds ou à peu près de profondeur et de face à la rue **Robertson.**
Les améliorations consistent d'une maison à double corps de logis en briques à un étage avec mansarde et composée de quatre chambres, deux petits cabinets, une cuisine en bois à un étage composée de quatre chambres, deux cabinets.
3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par **Hôpital, Bourbon, Dauphine et Ursulines**, mesurant 34 pieds de face à la rue Hôpital, sur 58 pieds de profondeur, mesure française.
Les améliorations consistent d'une résidence en briques à deux étages avec mansarde portant le numéro municipal 100 rue Hôpital divisée en quatre chambres deux galeries et un cabinet formant deux appartements un balcon et un cabinet une cuisine en briques à deux étages, ayant cinq chambres, citerne, hydrant, etc.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans en billets de l'acquéreur à sept pour cent d'intérêt par an du jour de vente avec réserve de l'hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété pour en garantir le paiement, les améliorations devant être assurées et les polices d'assurance transférées aux vendeurs et les acquéreurs devant payer cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite. Les taxes de 1889 devant être payées par les acquéreurs en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 déc—15 22 29—janv 5 12 19

Gages! Gages!

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—JEUDI, 20 décembre 1888, et les jours suivants à 11 heures A. M., il sera vendu chez Jos. Anfoux, prêteur sur gages coin Conti et Bourbon, tous les gages forfaits comprenant diamants, montres en or et en argent, chaînes en or, bijoux de toutes descriptions, argenterie plaquée et de fantaisie et autres articles fins.
Conditions—Comptant.
16 déc—

Propriété rémunérative.

No 130 rue de Chartres entre St. Louis et Toulouse, résidence et magasin en briques à deux étages.

Mme L. H. M. Colas, épouse de P. H. Bourg et al., vs Henri Colas, pour effectuer un partage.

No. 23 174.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues **Chartres, Decatur, Toulouse et St-Louis**, mesurant environ vingt-quatre pieds de face à la rue de **Chartres**, sur une profondeur de [illegible] ... [illegible] ... actuellement à raison de $25 par mois.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance en billets de l'acquéreur ... [illegible] ... [illegible]
L'acquéreur devra faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Chs. J. Théard, notaire aux frais de l'acquéreur.
15 déc—15 22 29—5 12 19 janv

Graines de jardin.

Succession de Joachim Rapp.

No 25 591—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet—MARDI 18 décembre 1888 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 12 rue St Philippe, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 11 décembre 1888, pour le compte de la dite succession.
Un grand assortiment, choisi, frais et varié de **Graines de jardin.**
Conditions—Comptant
12 déc—

Trois propriétés.

Nos 380 et 382 rue Bourgogne touchant l'encoignure Bagatelle.

No 384 rue Bourgogne coin Bagatelle.

No 369 Bagatelle touchant le coin Bourgogne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, SAMEDI, 22 décembre 1888 il sera vendu, à midi, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, les propriétés de valeur suivantes:
1° Nos 380 et 382 rue Bourgogne, mesurant 35 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Bourgogne sur 74 pieds 11 pouces de profondeur.
2° No 384 rue Bourgogne mesure 27 pieds 11 pouces 1 lignes de face à la rue Bourgogne sur 74 pieds 11 pouces de profondeur et faisant face à la rue Bagatelle.
3° No 369 rue Bagatelle mesure 21 pieds de face sur la rue Bagatelle sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur
Le tout suivant un plan à la Bourse.
Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à un ou un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, représenté par les billets de l'acquéreur, datés du jour de l'adjudication et portant huit pour cent d'intérêt par an du jour dates jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devant faire assurer les améliorations et transférer la police. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation, et cinq pour cent pour frais d'avocat, et de vente sans estimation en cas de poursuite pour recouvrer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles des billets. L'acquéreur devant déposer vers l'encanteur dix pour cent du prix. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. T. Soniat, notaire.
8 déc—8 15 jusqu'à date

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Braun vs. ses créanciers.

PAR VINCENT & CIE—Il sera vendu SAMEDI, 22 décembre à 11 heures a. m., 1888, aux Nos 60, 62 et 64 de la rue de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 23,248 dans l'affaire de l'insolvable.
Tout le fonds de Tissus (Dry Goods), notions jouets et autres marchandises assorties et 1000 paires de stores livrées par l'insolvant, L. Braun
Conditions—Comptant.
8 déc—8 15 22

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de S. L. James.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 25,402.

Bons de Ville. Bons de Ville.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet—MARDI, 18 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu et conformément un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 3 décembre 1888, pour le compte de la succession sus nommée, il sera vendu:
Deux (2) bons enregistrés de ville de 5 0/0, Nos 892 et 960, de $1000 chacun.
Conditions—Comptant sur les lieux.
6 déc—6 12 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles de maison.

Succession de Madame Mary Maher, veuve de Daniel Maher—No 25,440.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI 31 décembre 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la résidence de la défunte, rue St. Claude, No 620, entre les rues Poètes et Musique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 décembre 1888—
Un lot de meubles de maison et divers articles.
Conditions—Comptant.
18déc—18 23 30.

Succession de M. et Mme Charles Piepenbring. No 24,317, Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 5 janvier 1889, il sera vendu, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre rendu par la susdite cour le 23 octobre 1888 dans l'affaire ci-dessus.
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues North Peters, Decatur, Mandeville et Espagne. Lequel lot de terre mesure 18 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le défunt C. Piepenbring, de W. Conley par acte passé pardevant P. Coudrain, notaire le 7 mai 1877.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes pour l'année 1889, en sus du prix d'achat.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire.
5déc—5 12 19 26—jan5

Résidence Brierre, sur l'avenue de l'Esplanade, No 390, située dans un charmant voisinage et une des plus belles résidences de l'Esplanade.

Vente de Syndic.

Dans l'affaire de Theodore Brierre & fils vs. leurs créanciers—No 24,655.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 22 décembre 1888 il sera vendu à midi à la Bourse des **Encanteurs**, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 novembre 1888, la propriété suivante, savoir—
Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, désignée par les Nos 1, 5, 6 et 7, dans l'ilet borné par l'Avenue l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Rocheblave et Dorgenois, laquelle portion de terre mesure 144 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 146 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur vers la rue Dorgenois de 167 pieds 5 pouces 6 lignes et 158 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne opposée vers la rue Rocheblave.
Ensemble une magnifique et agréable résidence à cottage construite à distance de la rue, ayant toutes les commodités voulues, les corridors, le salon, le fumoir, le salon, la salle à manger, les chambres à coucher sont tapissées et artistement décorés. La maison est parfaitement disposée et garnie. Le rez-de-chaussée se compose d'une galerie sur le devant, cuisine, office, vestibule, salon, [illegible] salle à manger, cuisine et office, à l'étage supérieur, vestibule, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette, chambres à donner, chambre à bains et lieux à l'anglaise, etc.
Le jardin est magnifiquement arrangé et planté d'une collection d'arbustes de fleurs, de beaux magnolias, de tapis de gazon, etc. Aussi une fontaine dans le jardin avec aquarium, deux belles citernes, et hydrants dans la cour et dans le jardin. Grande écurie située dans le fond du terrain faisant face au chemin du Bayou, cour briquetée, etc., etc.
Les édifices sont en parfait ordre ne requérant aucune réparation quelconque. La localité et le voisinage sont certainement des personnes en quête de une des demeures des plus confortables sont invitées à examiner la susdite propriété.
S'adresser à l'encanteur pour une carte de visite.
Le tout d'après le plan dressé par A. de Armas.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 7 pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux notaire et contiendra toutes les clauses pénales d'usage; un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente devra être effectué par l'acquéreur au moment de l'adjudication afin de garantir la vente.
17 nov—17 24—déc 1 8 15 22

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

SITE BIEN CONNU.

Pour effectuer un partage.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Cette grande bâtisse de valeur en briques à trois étages, avec mansarde et deux corps-de-logis, située près de l'Hôtel St Louis, désignée par les Nos 127 et 129 rue de Chartres et connue comme le Burgess Hotel.

Un site magnifique pour hôtel ou pour une entreprise commerciale.

In re Mme S. L. Belden, son mari vs. Thérèse Nonenmacher.

No 25,409—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 5 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 30 novembre 1888, il sera vendu à l'encan.
Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, St Louis, Decatur et Toulouse mesurant 64 pieds [illegible] de face sur la rue Chartres sur une profondeur de [illegible] pieds.
Les améliorations sont connues comme Hotel Burgess et les Nos 127 et 129 rue Chartres, cette grande bâtisse en briques bien construite et commode à trois étages et mansarde, véranda en fer au devant, divisée en deux grands magasins au rez-de-chaussée, occupés par le marchand de meubles etc. Elle pourra servir comme un magasin de meubles etc. Le premier étage bien divisé et en salons, chambres à coucher, salle à manger, corridors etc. Et le 3me étage [illegible] ... [illegible]
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans à crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les améliorations devront être assurées pour leur pleine valeur et la police d'assurance transférée au porteur ou aux porteurs des dits billets. L'acquéreur aura à payer les pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite ... [illegible] ... Les taxes de 1889 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. F. Meunier notaire. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
15déc—15 22 29—5 12 19 jan

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur rue du Canal à l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Louise Latchford

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25 250

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 20 novembre 1888, et d'un autre ordre rendu par la dite Cour, en date du 14 décembre 1888, je vendrai les propriétés suivantes, savoir:
Une certaine portion de terre avec les droits, voies, et privilèges s'y rattachant, situé dans le Deuxième district de cette ville, comprise dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Alexander et Murat, mesurant 98 pieds de face à la rue du Canal vers le coin de Murat et Canal sur une profondeur de 300 pieds sur une ligne courant diagonalement de la rue du Canal à la rue Alexander, dans le fond de la propriété appartenant aux trustees à Fitzsimmons ou E. Copland de cedernier, puis 180 pieds sur la rue Alexander et la rue du Canal et s'étendant de 180 pieds vers le coin des rues Douane et Alexander, de l'autre côté, et de 300 pieds de face à la rue de la Douane
Les améliorations comprennent un cottage neuf élevé, solidement construit, avec mansarde achevée et contenant environ 10 chambres, cabinets, chambre à bains, vestibule sur le côté, gaz partout, citernes, etc. Le tout couvert en ardoises. La maison est en retrait sur la rue et située au coin des rues Canal et Murat. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et le privilège de vendeur. Les dits billets porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an. L'acte de vente contiendra toutes les clauses de garanties ordinaires, y compris 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des billets et transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets. L'acquéreur devra payer, en sus du montant de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.
Acte de vente pardevant Ferd Kircher, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il sera exigé un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux pour lier l'acheteur et assurer la vente.
16 déc—16 22 29—5 12 19 janv

Etat de Situation Trimestriel
—DE LA—

Banque des Citoyens
De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE,
A la clôture des affaires, le 31 octobre 1888.

ACTIF.

Effets immobiliers	$197,135 49	
Bons et actions	61 188 64	
Dette en suspens	59 047 90	
Prêts et escomptes	164,960 69	
Dépenses	4,019 40	$486 652 18
Prêts sur demande	20,172 74	
Change	26,018 66	
Monnaie courante et chèques sur des banques locales	126,779 36	172 970 76
		$659 622 94

PASSIF.

Fonds capital	$380,200 00	
Profits indivis	19,573 02	$399,773 02
Dividendes non payés	303 00	
Dû à des banques et des banquiers	32,363 35	
Dû aux déposants	227,183 57	259,849 92
		$659 622 94

Je jure solennellement, que l'exposé qui précède est exact selon ma connaissance et ma croyance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 31me jour d'octobre 1888.
EDGAR GRIMA, Notaire.
1er nov—1f

L'Abeille de la N[illegible]
Bureaux: No 73 [illegible]
NOUVELLE[illegible]
MARDI, 18 DECE[illegible]
VAPEU[illegible]
COMPAGNIE [illegible]
LA NORMANDIE [illegible]
Compagnie G[illegible]
Le Steam[illegible]
CHEMINS [illegible]
LOUISVILLE, [illegible]
BASIL[illegible]
Pianos GAV[illegible]
DATE DE [illegible]
COM[illegible]
D'ASS[illegible]
NOUVEL[illegible]
Capital [illegible]
FEU[illegible]
LES DRA[illegible]
COMTE [illegible]
PAR EMI[illegible]